



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

Excusés : M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====

Objet : Maintien du nombre des adjoints au Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

VU l'arrêté du Maire n° 23-422 en date du 22 juin 2023 portant retrait de délégation de fonction de Madame Sophie NABETH, 8^{ème} adjointe,

VU l'arrêté du Maire n° 23-423 en date du 22 juin 2023 portant retrait de délégation de fonction de Monsieur Guillaume SCHROLL, 9^{ème} adjoint,

VU la délibération n° 23.07.06.02 du Conseil municipal en date du 06 juillet 2023 approuvant la cessation de fonction de Madame Sophie NABETH au poste de 8^{ème} adjointe,

VU la délibération n° 23.07.06.03 du Conseil municipal en date du 06 juillet 2023 approuvant la cessation de fonction de Monsieur Guillaume SCHROLL au poste de 9^{ème} adjoint,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT que par arrêtés en date du 22 juin 2023 et dans le but de satisfaire à la bonne marche de l'administration, Madame le Maire a retiré la délégation de fonction qu'elle avait auparavant accordé à Madame NABETH, 8^{ème} adjointe, et à Monsieur SCHROLL, 9^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que lorsqu'une délégation est retirée à un adjoint, l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la cessation des fonctions de Madame Sophie NABETH au poste de 8^{ème} adjointe et de Monsieur SCHROLL au poste de 9^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que de ce fait, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou la réduction du nombre d'adjoints au Conseil municipal,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **MAINTENIR** à dix (10) le nombre des adjoints au Conseil municipal,
- **ACTER** que Madame Martine PENARD, 10^{ème} adjointe, passe automatiquement aux rangs supérieurs et devient donc 8^{ème} adjointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	27 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration),
CONTRE	
ABSENCTION	5 - M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20230706-D-SAJ-23070604-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023